

Département de Saône et Loire

COMPT E R E N D U

De la séance d'installation de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

du 19 décembre 2008

Monsieur le préfet accueille les membres de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs, présente succinctement les enjeux de cette nouvelle instance et souligne l'opportunité offerte par ce cadre collégial pour conduire une réflexion prospective dans le domaine de la prévention des risques.

Monsieur le préfet invite chacun des participants à se présenter et s'exprimer sur ses attentes en matière de prévention des risques naturels.

Pour le collège des élus :

Monsieur Daniel Juvanon, conseiller général du canton de la Chapelle-de-Guinchay, maire de Crèches-sur-Saône et président de la communauté de communes du Mâconnais-Beaujolais souligne le fait que si la Saône est un souci bien présent dans l'esprit des riverains, il s'avère bien appréhendé; alors que ce sont les débordements des petites rivières rapides et imprévisibles qui génèrent de nouveaux risques.

Il souhaite que l'on réfléchisse à ce phénomène nouveau, pour mieux cerner les dangers, notamment en recensant les destructions récentes.

Monsieur Jean-Paul Diconne conseiller général du canton de Verdun-sur-le-Doubs et maire d'Allerey-sur-Saône, représentant l'Établissement public de bassin Saône Doubs rejoint le constat dressé par Monsieur Juvanon en matière de sinistres occasionnés par les inondations générées par les crues rapides, et précise que son secteur géographique est en outre fortement impacté par les crues de la Saône et le Doubs. De plus, il estime que la solidarité qui s'exprimait lors des inondations dans le passé se distend de plus en plus, pour devenir aujourd'hui inexistante. Cet état de fait est aussi à prendre en compte.

Monsieur Jean-Pierre Guenot, maire de Verdun-sur-le-Doubs, conseiller général et président de la communauté de communes des trois rivières complète le propos précédent en indiquant que son secteur est situé à la confluence de la Saône et du Doubs et, de ce fait connaît très bien les inondations. A ce jour, il constate que le débit de l'eau est mieux régulé du fait de la réalisation de nombreux aménagements qui ont pu être réalisés avec le concours de la DIREN.

Madame Marie-Thérèse Drevet, maire de Montbellet, partage l'inquiétude de ses collègues en ce qui concerne les événements générés par le débordement des petites rivières, notamment le phénomène de concentration des eaux très rapide qui proviennent des monts du Mâconnais qui

affecte sa commune. La Saône coule également , sur le territoire de la commune de Montbellet, en traversant le hameau de Saint-Oyen

Pour le collège des personnalités qualifiées

Monsieur Jean-Pierre Reniaud, association « UFC que choisir », se déclare en accord avec les remarques exprimées précédemment et souhaite attirer l'attention sur les perturbations des systèmes d'alimentation en eau potable lors des crues récentes compte tenu du fait que certains puits de captages étaient devenus inutilisables.

Monsieur Charles De Ganay, centre régional de la Propriété Forestière souhaite que les incidences climatiques et leurs conséquences sur les forêts soient prises en compte dans les réflexions de la commission.

Maître Régis Père, chambre des notaires, notaire à Cuisery et **Madame Simone Crivelli, chambre des notaires**, notaire à Cluny, précisent que leur profession a pour mission d'informer les particuliers lors de demande de renseignements ou de transaction

Monsieur Samuel Chanussot, chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, représente le monde des agriculteurs. Ces derniers sont concernés et confrontés au phénomène des crues des cours d'eau notamment lorsque les prairies naturelles sont submergées (zones d'expansion des crues) mais aussi par le phénomène de la sécheresse.

Monsieur le préfet demande à M Chanussot de se faire l'interprète auprès du président de la chambre d'agriculture, pour relayer le constat qu'il a été amené à faire en novembre dernier lors de la crue de la Loire. Aucun incident grave n'a heureusement été déploré grâce à la réactivité des élus. En effet, des cheptels entiers n'ont pas été protégés par leurs propriétaires, et de ce fait, des équipages de sapeurs pompiers ont dû intervenir pour assurer leur retrait engageant pour cela les finances de la collectivité.

Aussi, souhaite-t-il qu'un partenariat s'instaure avec la chambre d'agriculture, à l'instar de celui existant avec les maires de communes, pour améliorer la prise en compte de l'alerte et gérer le plus en amont possible la gestion des crues, de telle sorte que la situation constatée récemment ne se reproduise plus.

Monsieur Rémi Jouanneau, chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire (CCI), est plus précisément chargé de la direction du développement des entreprises au sein de la CCI. En cela, il peut intervenir plus spécifiquement lors de la prise en compte des problématiques économiques et de la consommation d'eau des entreprises dans les réflexions relatives à la prévention des risques.

Madame Claudie Nitschelm, chambre des métiers et de l'artisanat de Saône-et-Loire précise que le monde de l'artisanat sera coopératif

Monsieur le préfet, confirme la nécessaire prise en compte par le monde des artisans de l'aléa des cours d'eau et du risque encouru, notamment lors de leur installation.

Pour le collèges des administrations

Madame Geneviève Fribourg, direction départementale des Affaires sanitaires et sociales

Les missions de son administration relèvent de la protection des installations et des établissements, des puits de captages, et également de la gestion, au sens large, des établissements dits sensibles tels que les hôpitaux, centres médico-sociaux et tout ce qui touche à la santé humaine

Monsieur Emmanuel Bayle, bureau de Recherches géologiques et minières de Bourgogne, pourra apporter des compétences techniques dans le domaine investi par le BRGM, à savoir les risques géologiques.

Madame Isabelle Lheureux, direction régionale de l'Environnement de Bourgogne, représente le Ministère (MEEDDAT), elle indique que la DIREN travaille conjointement depuis plusieurs années sur la gestion de l'espace inondable et la maîtrise du risque inondation avec les collectivités notamment celles fédérées au sein de l'Établissement public Saône Doubs. L'objectif de cette mobilisation est de ne pas aggraver les dommages et donc de ne pas laisser augmenter le nombre de personnes et la valeur des biens exposés à l'inondation.

Dans ce but, plusieurs contrats ont été signés, dont en 2003 le « Programme d'actions de prévention des inondations du val de Saône » (PAPI)

Monsieur Nicolas Guerin, direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt indique que ce service est chargé d'animer la mission inter services de l'eau qui étudie les dossiers relevant des grands enjeux de la politique de l'eau (qualité de l'eau, assainissement, inondations...) et le service départemental de la police de l'eau qui instruit les dossiers d'aménagement relevant de la réglementation Loi sur l'eau.

Monsieur Jean-Yves Ledeme, chef du bureau de la Défense et de la Sécurité civile, rappelle les missions de son bureau et souligne les problèmes d'alimentation en eau potable constatés lors de la crue de la Loire en novembre dernier.

Madame Monique Novat, directrice départementale de l'Équipement, précise que son service assure la mise en œuvre du schéma de prévention des risques naturels et assure le secrétariat technique de la commission. Elle note que toutes les remarques formulées entrent bien dans le champ d'intervention de la commission et permettront de « nourrir » les travaux qui y seront conduits.

La commission va s'intéresser à tout ce qui concourt à la politique de prévention des risques dans le département de Saône et Loire. Le schéma de prévention des risques naturels n'est pas un document supplémentaire s'ajoutant à d'autres plans, mais un document de planification servant de cadre, de référence pour apprécier la cohérence de toutes les actions et programmations existantes ou celles à promouvoir à l'avenir.

La présentation des membres de la commission et de leurs attentes étant achevée, M le préfet donne la parole à Mme Pascale Bouima responsable du bureau prévention des risques à la DDE pour présenter le rôle et les missions de la commission départementale des risques naturels majeurs ainsi que les modalités d'élaboration du schéma de prévention des risques naturels Elle indique qu'un bureau d'études spécialisé « Risque et Territoire » choisi à l'issue d'une consultation

publique, apporte une assistance technique pour la réalisation de cette mission. De plus, une équipe opérationnelle composée de représentants de la DIREN, de la DDAF, des 2 établissements publics de bassin : Loire et Saône Doubs prête également son concours à la DDE.

La réalisation d'une base de données de ressources documentaires partagées et d'un plan de communication complète le dispositif pour valoriser à terme les productions de cette instance.

Cette présentation de la démarche d'élaboration terminée, **Mme Monique Novat** redonne la parole à l'assemblée.

Madame Isabelle Lheureux, pour la DIREN, souhaite préciser qu'en région Bourgogne, cette commission est la seconde à se réunir après celle du département de la Nièvre. Bien que créée également dans les deux autres départements par arrêté préfectoral, cette instance n'a pas encore été réunie. De plus, le département de Saône et Loire est précurseur dans ce domaine, dans la mesure où il propose un plan de travail partenarial pour élaborer le schéma de prévention des risques naturels.

Monsieur Juvanon précise que lors des inondations de la Loire, les habitants ont pu être alimentés en eau potable grâce à l'interconnexion diversifiée et très performante des réseaux.

Monsieur Diconne précise que ce type d'interconnexion existe, plus humblement, dans le canton de Verdun sur le Doubs.

Monsieur le préfet note qu'un partenariat est à développer dans ce domaine. L'intercommunalité a un rôle à jouer, en terme de prestation de service, dans la gestion des énergies que ce soit l'eau ou l'électricité. Un plan d'action pourrait venir en soutien.

Il profite de l'opportunité de cette réunion pour annoncer que la réforme de l'État en Saône et Loire réorganise les services de l'État en trois grandes directions :

- la direction départementale des territoires,
- la direction départementale de la protection des populations,
- la direction départementale de la cohésion sociale.

Le travail qui sera fait au sein de la commission n'est pas neutre. Il sera transversal et relèvera du domaine de compétence des deux premières directions.

Il est donc de première importance de vérifier, qu'en aval du schéma départemental, et avant l'élaboration des plans d'action, qu'une appropriation réelle, efficiente, des risques soit effectuée, notamment par la réalisation d'un pilotage opérationnel des risques sur lesquels préfet et maires sont responsables.

Il rappelle que les maires ont la responsabilité de mettre en œuvre les plans communaux de sauvegarde. Ces documents sont à réaliser en appui du travail concernant le schéma départemental, en cohérence avec une régulation régionale.

Madame Pascale Bouima poursuit le déroulement de la séance par la présentation du dispositif de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, définition, procédure de reconnaissance, conditions d'application, conditions d'indemnisation et financement de la garantie. Elle expose l'évolution de la situation en Saône-et-Loire depuis 1984.

Monsieur Juvanon souhaite des informations sur les conclusions du groupe de pilotage interrégional portant sur l'étude « Saône »

Madame Isabelle Lheureux indique que le comité de pilotage de l'étude a prévu d'assurer une restitution finale des travaux le 2 février 2009.

Elle indique en outre que le préfet de région et les préfets de départements concernés se sont prononcés à la fin du mois d'Août sur l'aléa de référence en retenant l'hypothèse basse de débit parmi les 3 options proposées.

Enfin, elle précise que les cartes d'aléas seront adressées dans les jours prochains à toutes les communes accompagnées d'une note sous le timbre de chacun des préfets de département pour porter à la connaissance des élus l'évènement de référence retenu en vue d'assurer la révision de la cartographie réglementaire du val de Saône.

Monsieur Juvanon s'inquiète du fait que le développement économique de toutes les communes riveraines du bord de Saône pourrait être défavorablement impacté. L'évolution démographique du département de Saône et Loire est stagnante et les conséquences pourraient avoir un coût important.

Il juge donc nécessaire qu'un consensus émerge rapidement pour que ce département se développe, aussi convient-il de réagir très rapidement.

Monsieur le préfet confirme qu'il ne faut pas perdre de temps. Néanmoins, il souligne que depuis 25 ans, la décentralisation est en place, et que de fait, rien n'interdit aux collectivités d'être performantes, notamment au travers des SCOT où il est possible d'avoir des objectifs partagés sur des bassins de vie. En alliant intelligence et gouvernance, il est tout à fait possible d'accélérer les mobilisations dans des délais courts.

Cependant, un temps de maturation est aussi nécessaire pour prendre en compte la réalité des risques. Il convient de ne pas confondre vitesse et précipitation. Ainsi, il faut mesurer le risque et être vélocé ensuite. Enfin, les documents produits auront un impact sur la valeur foncière et sur les assurances, ce qui a des incidences sur l'aménagement du territoire. Ces données sont aussi à prendre en compte. La commission aura donc un rôle essentiel pour créer, instaurer la cohérence dans la réactivité

Madame Novat rappelle qu'aujourd'hui il est impérieux de prendre en compte les changements climatiques, c'est une responsabilité collective. Si la crue de 1840 a une occurrence de survenue de l'ordre de 300 ans, l'incidence ne peut être minorée, au contraire.

Monsieur Jean-Pierre Reniaud attire l'attention sur les comportements induits par les décisions prises ou à prendre en matière d'aménagement ; ainsi et pour mémoire, dans le département de l'Ain, en secteur limitrophe de Mâcon, les terrains se sont vendus très rapidement avant l'application de la loi au détriment des acquéreurs.

Reprenant le cours de la présentation, Mme Pascale Bouima présente le dernier thème inscrit à l'ordre du jour à savoir, le fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit aussi « fond Barnier ». Elle explique l'origine de ce financement, ses conditions de mobilisation, en illustrant son propos par quelques exemples de dossiers financés de 2006 à 2008 en Saône-et-Loire.

Aucune observation n'est formulée sur les deux derniers points présentés.

L'ordre du jour étant terminé, M. le préfet remercie l'assistance pour sa participation et précise que la prochaine réunion de cette instance aura lieu à la fin de second trimestre de l'année 2009.